



TAXE D'APPRENTISSAGE COLLECTE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

Etablissement CFA La Salle St Etienne

LA SALLE
ST-LOUIS STE-BARBE

DEPUIS 2020, VOUS DEVEZ INDIQUER UN ETABLISSEMENT ELIGIBLE A LA TAXE D'APPRENTISSAGE. ALORS, CHOISISSEZ, AU TITRE DE SES 11 FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES, L'ENSEMBLE SCOLAIRE CFA LA SALLE ST LOUIS-STE BARBE EN LUI REVERSANT LES 13 % DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

A SAVOIR

Calcul Montant Taxe Apprentissage = Masse salariale X 0,68 % dont :

- 87 % à OPCO
 - ✓ **13 % à verser directement à l'Ensemble Scolaire La Salle St-Louis/Ste-Barbe**
(Masse salariale 2022 x 0.68 %) x 13 % = Montant à régler
- CAS 1 Les entreprises de moins de 11 salariés**
1 seul versement avant le 1er mars 2023
- CAS 2 Les entreprises de 11 salariés ou plus**
3 versements :
- Avant le 31 mai 2022, acompte 60 % de la masse salariale 2021
 - Avant le 15 sept 2022, acompte 35 % de la masse salariale 2021
 - Avant le 1^{er} mars 2023, solde de la TA : [(masse salariale 2022 x 0,68 %) x 13 %] - 2 acomptes

Nous contacter : Laurence Peyrachon—l.peyrachon@lasalle42.fr—04 77 43 24 80

Suivant le nombre de versements, Merci de renvoyer le ou les bordereaux dûment complétés, accompagnés du règlement à :

ENSEMBLE SCOLAIRE LA SALLE
ST LOUIS-STE BARBE
À l'attention de Mme Peyrachon
22, rue Désiré Claude
42100 SAINT-ETIENNE

Une fois votre versement réceptionné, l'ensemble scolaire La Salle St Louis-Ste Barbe vous adressera un **reçu libérateur** afin que vous puissiez attester de la preuve de votre versement.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT 1- Avant le 31 mai 2022

[(masse salariale 2021 x 0,68%) x 13 %] x 60%

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Montant versé :

Adresse / Code postal et ville

N° SIRET

LE/LA RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE

Nom / Prénom.....

Fonction

Adresse e-mail

**1^{er} Acompte
à verser avant
le 31 mai
2022**

REGLEMENT

- Chèque à l'ordre de AELS St Louis Ste Barbe
- Virement bancaire **libellé : 1er acpte TA**

IBAN : FR76 1450 6000 4263 6385 7600 042

BIC : AGRIFRPP845

Fait à

Le

Signature :

VERSEMENT AU TITRE

DES FORMATIONS

(cochez la case correspondante) :

Collège

- SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Lycée Professionnel

- Bac Pro TRPM CAP Electricien
- Bac Pro MELEC 3^e Prépa Métiers
- Bac Pro MSPC

Lycée Technique

Filières industrielles

- Bac STI2D BTS CPRP
- BTS CIRA BTS ME

Filière Tertiaire

- BTS CI

Cachet de l'entreprise

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT 2- Avant le 15 sept. 2022

[(masse salariale 2021 x 0,68%) x 13 %] x 35%

Montant versé :

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Adresse / Code postal et ville

N° SIRET

LE/LA RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE

Nom / Prénom

Fonction

Adresse e-mail

2e Acompte
à verser avant
le 15 sept.
2022

REGLEMENT

- Chèque à l'ordre de AELS St Louis/Ste Barbe
 Virement bancaire libellé : 2ème acpte TA

IBAN : FR76 1450 6000 4263 6385 7600 042

BIC : AGRIFRPP845

Fait à

Le

Signature :

VERSEMENT AU TITRE DES FORMATIONS

(cochez la case correspondante) :

Collège

- SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Lycée Professionnel

- Bac Pro TRPM CAP Electricien
 Bac Pro MELEC 3° Prépa Métiers
 Bac Pro MSPC

Lycée Technique

Filières industrielles

- Bac STI2D BTS CPRP
 BTS CIRA BTS ME

Filière Tertiaire

- BTS CI

Cachet de l'entreprise

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT 3- Avant le 1er mars 2023

Solde de la TA [(masse salariale 2022 x 0,68%) x 13 %] - 2 acomptes ou versement unique pour les entreprises de moins de 11 salariés

Montant versé :

VOTRE ENTREPRISE

Nom de l'entreprise

Adresse / Code postal et ville

N° SIRET

LE/LA RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE

Nom / Prénom

Fonction

Adresse e-mail

Solde
ou Versement
unique
à verser avant le
1er mars 2023

REGLEMENT

- Chèque à l'ordre de AELS St Louis/Ste Barbe
 Virement bancaire libellé : Solde TA

IBAN : FR76 1450 6000 4263 6385 7600 042

BIC : AGRIFRPP845

Fait à

Le

Signature :

VERSEMENT AU TITRE DES FORMATIONS

(cochez la case correspondante) :

Collège

- SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)

Lycée Professionnel

- Bac Pro TU CAP Electricien
 Bac Pro MELEC 3° Prépa Métiers
 Bac Pro MSPC

Lycée Technique

Filières industrielles

- Bac STI2D BTS CPRP
 BTS CIRA BTS ME

Filière tertiaire

- BTS CI

Cachet de l'entreprise